

un ténébreux avenir. Seulement, de temps à autre, quelques rares consciences font entendre comme un murmure ; le remord pousse un vagissement étouffé ; puis on n'entend plus que le bruit lointain des efforts que fait le Pape-Roi, qui, dans cette lutte suprême de la justice contre la force, essaie un dernier coup pour sauver la société, en sauvant la Papauté elle-même. Que ma plume, messieurs, n'a-t-elle ici la puissance qui tue, et ma voix la puissance qui ressuscite ? La puissance qui tue, pour briser et anéantir cette révolution canaille qui a soif de néant ; la voix qui ressuscite, pour ramener la chrétienté, peuples et rois, devant le divin tribunal de la Papauté victorieuse."

Voilà, certes, de magnifiques paroies, que l'écrivain catholique sait seul trouver, en écoutant les inspirations de son cœur. Mais, puisque M. Boucher a bien voulu nous communiquer sa dissertation, il voudra bien encore nous permettre de citer ces autres belles paroles par lesquelles il termina l'heure agréable qu'il nous fit passer.

“ Sans doute, au fonds de leurs âmes dépravées, ces barbares conviennent bien que la Papauté a autant fait pour le bonheur et la paix des peuples, que l'impuissante Réforme a fait pour détruire la foi et établir l'athéisme sur la terre, avec son pitoyable principe de libre examen. Ils vont même plus loin. Ah ! disent-ils, si la Papauté était d'arrangement ; si le Pape rouge ne l'emportait pas toujours sur le Pape blanc ; (1) si la Cour romaine voulait prendre le ciel et nous laisser la terre, où ses institutions n'ont plus de place : comme tout irait bien, comme nous l'aimerions ce Pie IX ! Les ravisseurs des biens de l'Eglise, les spoliateurs de couronnes, les ravageurs de peuples, les persécuteurs du sacerdoce, les géoliers de la liberté, les assassins du droit ; et leurs complices idiots, et la race faconde des écrivains et des orateurs qui applaudissent au renversement de toute justice, vivraient en paix comme les volcans dans la forêt ; ils pourraient même inviter à leurs festins de cannibales, le Pape intelligent de M. de la Guéronnière, qui aurait permis l'accomplissement de toutes ces misères et de toutes ces prostitutions, sans protestation, sans anathème.

“ Eh bien ! que par un châtiment de Dieu, un pareil pape apparaisse dans la ville des Grégoire et des Pie IX ; qu'il prenne le ciel pour lui, et ses cardinaux, et ses évêques, et ses prêtres, et qu'il laisse la terre à Victor, ou à Napoléon, ou à Garibaldi : qu'arrivera-t-il ? la terre se dépeuplera de proche en proche pour retomber dans le cahos primitif ; et le ciel en sera-t-il plus peuplé ?

“ En vérité, tout cela est bien risible. L'institution pontificale a fait ses preuves : les institutions que l'on veut mettre à sa place, ne datent que d'hier : quel bien ont-elles fait ? elles n'ont enfanté que le désordre moral et politique. L'histoire de leur règne passera à la postérité à travers un fleuve de sang. Ce n'est pas à l'institution de la Papauté de se reformer, mais aux institutions nouvelles, si elles se trouvent peu à leur aise dans l'édifice catholique, de se modifier, de se modeler sur l'institution pontificale, dont la base repose dans la croix du Christ, et le faste dans l'éternité.

“ En présence de ces contradictions, de ce choc aveugle des principes de 89 contre les principes qui ont dix-huit siècles de date, M. de Maistre s'écrie : Qu'il est bien difficile de juger les Papes sans préjugés !

“ Pour nous, messieurs, nous ne jugeons pas, les papes n'ont besoin que du jugement de Dieu. Ils sont hors la porté du jugement humain. Et quand nous entendons le bruit des lamentables efforts faits pour détruire ce que les siècles ont fait et bien fait, suivant le premier Buonapate ; quand des écrivains sans autorité, sans mission, avec l'arrogance et la superbe de leur ignorance, se permettent de disputer leur obéissance au Pontife romain : méprisant leur langage et leurs maximes, après nous être retranchés dans notre foi, nous nous inclinons avec respect et nous disons avec le grand Fénelon : Le Souverain Pontife a parlé ; toute discussion est défendue aux évêques ; ils doivent forcément et simplement reconnaître et accepter le décret.”

En détachant, ça et là, quelques parties de la thèse de M. Boucher, nous ne prétendons pas en faire une analyse ; non : l'argumentation en est si pressée et si pressante ; les écritures sacrées viennent avec tant d'apropos mêler leur voix respectable à la voix de l'histoire et de l'expérience, en faveur de la Papauté, que toute

(1) *Le Pays.*